



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n°44 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°3), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n°10), M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°3), M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Jean-Emmanuel LAFARGE

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°45), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°23), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°8), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 51 - Modification de la délibération tarifaire concernant les tarifs du stationnement sur voirie

Délibération n° 007604

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2024

Publié le : 03/07/2024

Modification de la délibération tarifaire concernant les tarifs du stationnement sur voirie

Rapporteur : Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n°2	04/06/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet la modification de la délibération du 07.12.23 concernant la fixation de divers tarifs. Il s'agit de modifier à la marge, dans la partie « Pôle Service Technique Urbanisme Et Environnement, le point XVIII Stationnement, A. Stationnement payant sur voirie ». Le tarif des horodateurs de la zone Eco est modifié pour tenir compte de la mise en place de nouveaux horodateurs hors centre-ville (Montrapon et Hauts du Chazal).

I. Instauration de la gratuité du stationnement en zone tarifaire Eco le samedi

Les horodateurs déployés et à déployer en zone tarifaire Eco en 2024 sont situés dans des secteurs (Montrapon, Hauts du Chazal) où la pression sur le stationnement public est faible les fins de semaine,

Dans la délibération du 07.12.23 à la page 34 « zone éco », il est indiqué :

« Tarif horaire selon les plages horaires :

De 19h à 9h tous les jours : gratuit

Les dimanches et jours fériés gratuits

De 9 h à 19h les autres jours :

0.80 € par heure ... »

Il est proposé de rendre gratuit le stationnement les fins de semaine y compris le samedi en modifiant la délibération du 07.12.23 ainsi :

« Tarif horaire selon les plages horaires :

De 19h à 9h tous les jours : gratuit

Les samedis, dimanches et jours fériés gratuits

De 9 h à 19h les autres jours :

0.80 € par heure ... »

II. Instauration d'une gratuité de 15 mn en zone tarifaire Eco

Dans la délibération du 07.12.23, à la page 35, il est écrit :

« les rues des secteurs Chaprais et Butte (cf. listes des rues CF A-b) bénéficient d'une gratuité de 15 mn limitée à 1 seul usage / demi-journée (9h-14h00 et 14h00-19-00) par immatriculation.

Il est proposé, d'étendre la gratuité de 15 mn aux nouveaux secteurs de déploiement des horodateurs pour favoriser le stationnement « minute » de courte durée en modifiant la délibération du 07.12.23 ainsi :

« les rues des secteurs Chaprais, Butte, Montrapon, Hauts du Chazal (cf. listes des rues CF A-b) bénéficient d'une gratuité de 15 mn limitée à 1 seul usage / demi-journée (9h-14h00 et 14h00-19-00) par immatriculation.

Ces modifications sont applicables à la date de prise d'effet de la présente délibération
Toutes les autres dispositions de la délibération tarifs restent inchangées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la modification tarifaire proposée.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Jean-Emmanuel LAFARGE,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT